

Je pense être en situation de handicap et je ne vois pas l'intérêt de me faire reconnaître

Le saviez-vous ?

Les personnes en situation de handicap ayant déclaré leur situation à leur employeur sont 2X plus satisfaites au travail que celles ne l'ayant pas fait.

Faire reconnaître sa situation de handicap, c'est :



Préserver votre santé au travail :

déclarer votre handicap, c'est réduire les risques d'une aggravation de votre situation liée à votre activité professionnelle en permettant de lever les difficultés rencontrées dans l'exercice de votre métier.



Anticiper votre évolution professionnelle :

ne pas partager avec son employeur ses restrictions et aménagements, c'est prendre le risque de dégrader votre situation et de vous exposer à des difficultés croissantes et à l'issue incertaine.



Accéder à des avantages au quotidien :

Prêt pour travaux d'adaptation de votre logement, accès à un logement adapté, cellule de soutien psychologique, accompagnement social...

Bénéficier le cas échéant d'un aménagement

technique, organisationnel ou horaire de votre poste de travail.



Accroître vos opportunités d'accéder à l'emploi en intérim, grâce à l'abondement de votre CPF qui favorise votre accès à la formation, ainsi qu'au cas de recours "Bénéficiaire de l'obligation d'emploi" créé depuis le 1er janvier 2020.

En 2020, 4000 personnes en situation de handicap ont été mises à l'emploi par les agences Adecco partout en France, alors pourquoi pas vous ?



Vous souhaitez en savoir plus ?

Chez Adecco, nous vous informons sur les enjeux de la reconnaissance et répondons à vos questions sur le handicap au travail.

N'hésitez pas à contacter notre service dédié avoscotesinterimaires@adecco.fr !

